

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 AVRIL

DEUX CENTENAIRES

Le gouvernement de la République des États-Unis va célébrer le centenaire de l'installation de Washington comme premier président des États-Unis, au moment même où le gouvernement de la République française célèbre le centenaire de la Révolution.

Le président Harrison ordonne par une proclamation solennelle, pour le 30 de ce mois, des prières publiques dans toutes les églises, dans tous les temples de la Confédération.

« Que les citoyens de toutes les religions, dit le Président, s'assemblent à neuf heures du matin, dans les lieux ordinaires de leur culte, pour demander à Dieu d'accorder aux peuples les bienfaits de la liberté, de la prospérité et de la paix, et de les guider dans les sentiers de la justice et du bien ! »

Gloire au Dieu tout-puissant dont la souveraine providence distribue aux peuples tous les biens qui font leur prospérité et leur grandeur, paix aux hommes de bonne volonté qui rendent à Dieu l'hommage de leur adoration et de leur reconnaissance et qui lui demandent avant tout de les guider dans les voies de la justice !

Voilà le langage d'un chef d'État chrétien, et le peuple des États-Unis, docile à cet appel, va fêter son glorieux centenaire en priant dans tous ses sanctuaires.

Quel triste et douloureux contraste dans le langage du gouvernement de la République sectaire qui opprime la France chrétienne !

Le président Carnot reste muet ; le ministre Constans, le crocheteur des couvents, le proscripateur de nos vénérables religieux ; Spuller, l'ami et le complice de Gambetta dans la guerre impie contre l'Église catholique, adressent des circulaires aux fonctionnaires placés sous leurs ordres pour fêter le centenaire de la Révolution.

Le saint nom de Dieu, qu'il n'est pas permis de prononcer dans les écoles publiques devant les enfants chrétiens de la France, ne pouvait être invoqué par ces athées, adeptes de la franc-maçonnerie.

Le gouvernement de la République n'a-t-il pas supprimé les prières publiques que l'Assemblée Nationale avait prescrites par un article solennel de la Constitution ?

Le premier acte des républicains, quand ils ont été les maîtres, a été de rayer le nom de Dieu de la loi fondamentale. Ils ont voulu édifier une République, laïque comme les écoles, sans Dieu et sans prières.

Les circulaires des ministres de la République française ordonnent de fêter le centenaire par les réjouissances banales ou grotesques de la place publique, par des discours révolutionnaires, des banquets, des tourniquets, des mâts de cocagne et des lampions !

La reine d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne, d'Autriche, de Russie, tous les chefs d'État invoquent Dieu dans les fêtes solennelles de leur nation et invitent leurs peuples à prier.

Le gouvernement de la République seul se croit

assez fort pour n'avoir pas besoin de la protection de Dieu. Ce silence est une négation, car un gouvernement qui croit à l'existence d'un Dieu tout-puissant, infiniment sage, infiniment bon, infiniment juste, créateur et maître du ciel et de la terre, ne peut manquer au premier des devoirs de l'homme : l'adoration et la prière.

Que Dieu protège la France ! Qu'il ne lui impute pas comme un crime national l'impiété d'un gouvernement qu'elle se prépare à chasser avec le mépris qu'il mérite.

La France chrétienne doit fêter le centenaire de 1889 par la déclaration des Droits de Dieu. (Journal de Rennes.)

L'AGONIE

La Chambre agonise. Les élections générales, en vertu de la loi électorale en vigueur, devront avoir lieu entre les dates extrêmes du 9 septembre et du 13 octobre, « dans les soixante jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre des députés ». Or, ses pouvoirs, de par la loi, s'évanouiront le 14 octobre, au coucher du soleil.

Sont-ce les affres de cette agonie qui arrachent au général Tricoche des appels désespérés aux républicains acharnés les uns contre les autres ?

Cet officier supérieur a déposé l'épée pour prendre la plume. La République française, qui déteste souverainement l'intrusion de la politique dans l'armée, fait les honneurs de son premier-Paris à la prose d'un soldat pour lequel — c'est triste à relever — « l'ennemi commun » ne monte pas précisément la garde au-delà des frontières françaises !

Le journaliste-soldat chante donc la fermeté du nouveau ministère, les beautés du programme républicain, depuis les économies financières, les réformes agricoles, jusqu'aux récentes aventures coloniales et à la nouvelle loi militaire... en souffrance ; il célèbre la liberté républicaine, les grandes réformes accomplies depuis 13 ans et la pérennité de la République démocratique !

Mais « loin de s'organiser contre « l'ennemi » commun », les républicains commencent à s'attaquer les uns les autres ». Unissons-nous ! Tel est le cri de désespoir proféré par M. le général Tricoche. Pendant ce temps, « l'union libérale » convie tous les « bons citoyens » à se lever en masse contre les radicaux et leur politique « néfaste ».

La Justice — malgré le silence étrangement prolongé de M. Clémenceau, jadis si fébrilement actif — brave les « libéraux » : « Attaquez-vous, injuriez-vous, car nous avons encore des électeurs à conquérir ».

La Nation enfin déclare qu'entre républicains modérés et radicaux de gouvernement « toute alliance pour fonder un édifice politique est impossible ».

Mais dans le lointain retentit toujours l'appel sinistre du général Tricoche : « Unissons-nous ! » proclamant la pérennité de la République au chevet de son agonie !

EDMOND ROBERT.

Vive la France, Monsieur !

M. Floquet est en Italie ; est-il allé à Rome, avec la mission de renouer les négociations en vue d'un nouveau traité de commerce à conclure ? Les uns affirment que oui ; les autres assurent que non.

Mais ce qui est certain, c'est que mardi dernier il a assisté à un grand dîner donné en son honneur par le trigame Crispi.

Qu'est-ce que Crispi ? Un démagogue déguisé en premier ministre, et, à ce point de vue, un digne collègue de M. Floquet. Mais M. Crispi est l'artisan de l'alliance italo-allemande, l'auxiliaire servile de Bismarck, l'instigateur de la politique antifrançaise. C'est lui qui pousse le roi Humbert dans les antichambres prussiennes ; c'est lui qui crie à ce souverain enjolé et engeôlé par la Révolution : A Berlin ! à Berlin !

Au moment même où le train italien est sous vapeur, convenait-il que M. Floquet vint s'asseoir à la table de M. Crispi ? Aucun Français ne le pensera.

L'Italie a étonné le monde par son ingratitude envers notre Patrie. Il était réservé à M. Floquet de scandaliser la France par son oubli des plus élémentaires devoirs d'un bon citoyen. Les républicains, eux-mêmes, qui ont à se reprocher tant d'illusions aveugles et funestes à propos de l'unité italienne, l'une des grandes fautes de l'Empire, les républicains n'osent pas approuver l'ex-président du Conseil choquant son verre avec Crispi, le complice des ennemis de la France, qui connaît et qui méprise sa haine.

Les crispinades de M. Floquet témoignent de son appétit, mais ne font pas honneur à son patriotisme.

VIVE LA FRANCE, MONSIEUR !

LOUIS D'ESTAMPES.

INFORMATIONS

A quelle date auront lieu les élections générales ? Cette question, souvent posée un peu partout, ne peut être résolue que par le gouvernement qui a une latitude assez grande à ce sujet.

Aux termes de la loi, les élections ne peuvent être faites avant le 3 septembre, et, comme elles doivent nécessairement avoir lieu un dimanche, les électeurs ne peuvent être convoqués au plus tôt avant le dimanche 9 septembre.

La date des scrutins de ballottage peut être fixée au-delà du 14 octobre, à la condition que le premier tour de scrutin ait lieu avant le 14 octobre. Le précédent de 1885 semble avoir créé la jurisprudence en cette matière.

Le dernier dimanche avant le 14 octobre est le 13. C'est donc ce jour-là qui marque l'extrême limite de la période dans laquelle le gouvernement pourra convoquer le corps électoral.

Les élections générales ne pourront donc avoir lieu, au plus tôt, avant le 9 septembre. et au plus tard, après le 13 octobre.

LA FRANCE ET L'ITALIE

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* :

« La littérature « commerciale » entre la France et l'Italie — si l'on nous passe l'expression — s'est enrichie d'un nouveau document qui, probablement, en clôt la série pour longtemps.

» Le gouvernement français vient de répondre aux dernières ouvertures de M. Crispi par une Note diplomatique, dans laquelle M. Spuller déclare que le gouvernement de la République ne peut y donner suite, malgré la meilleure volonté du monde, attendu que la majorité du Parlement est absolument contraire à tout accord commercial.

» Cette réponse négative du gouvernement de la République anéantit donc définitivement tout espoir de voir se renouer les relations commerciales entre les deux pays. »

Et le *Moniteur* ajoute :

« Le départ de Paris du général Menabrea, et la nouvelle du prochain voyage du roi Humbert à Berlin, coïncidant avec l'ouverture de l'Exposition, sont des faits qui parlent plus haut que tout le reste. L'Italie est liée plus que jamais au char de la triple alliance.

» Au moment même où ce pacte est tombé dans l'impopularité, et où l'opinion publique en reconnaît les périls pour les intérêts du pays, le gouvernement, obligé de faire honneur à ses engagements, se rejette de plus en plus du côté de Berlin.

» L'alliance allemande devient ainsi, pour l'Italie, un véritable boulet. »

LE CLERGÉ ET LA FÊTE DU 5 MAI

Dans le compte rendu du Conseil des ministres, on lisait ce qui suit :

« Le clergé de Versailles, rappelant la part prise par les trois ordres de la nation aux événements de 1789, a spontanément demandé à être convié à la fête du 5 mai. »

Ce fait est aujourd'hui absolument démenti ; le clergé de Versailles n'a rien demandé du tout. Peut-être le gouvernement, qui considère les membres du clergé comme de simples fonctionnaires, leur a-t-il adressé une invitation ; mais le clergé, représenté par son évêque, n'a rien sollicité.

D'après le *Figaro*, le clergé de Versailles ayant été pressenti par les autorités administratives pour savoir s'il participerait à la fête du 5 mai, il a déclaré qu'il accepterait l'invitation aussitôt qu'elle lui serait adressée.

Le *Siècle* affirme que le clergé de Versailles participera officiellement à la fête du 5 mai.

NOCES D'ARGENT DE M. LE COMTE DE PARIS

On assure que toutes les notabilités royalistes viendront assister aux noces d'argent de Monsieur le Comte de Paris, qui seront célébrées prochainement avec une grande solennité.

M. de Grandlieu, dans une lettre que publie le *Figaro*, et adressée à M. Bocher, constate que le parti conservateur ne peut retirer aucun bénéfice de la participation à l'entreprise bonlangiste ; il prie M. Bocher d'expliquer, au nom de Monsieur le Comte de Paris, quelle

sera l'attitude des conservateurs pendant la période électorale, afin de faire cesser l'équivoque et empêcher des malentendus funestes.

LA COTE DE LA RENTE

Certains journaux républicains s'appuyaient sur la cote élevée de la rente pour déclarer que la situation était des meilleures. *Le National*, pourtant républicain, leur sert cette douce glacée :

« Plusieurs journaux constatent, avec une exaltation naïve qui nous effraie, que le 3 0/0 a fait hier 87.30, c'est-à-dire le plus haut cours du siècle. « Voilà, disent-ils, un chiffre qui en dit plus que toutes les dissertations politiques sur l'état de la prospérité d'un pays. »

» Ce n'est pas la prospérité du pays que démontre cette hausse excessive : c'est autre chose. Elle démontre que les gros spéculateurs, toujours les mêmes, manipulent aujourd'hui nos fonds d'Etat comme de simples valeurs minières. Elle démontre qu'ils poursuivent tranquillement leurs opérations louches, avec l'appui complaisant d'un gouvernement dont le premier devoir serait de les tenir en respect. Elle ne démontre rien de plus, hélas ! — et on le verra bien. »

LE GÉNÉRAL INTERVIEWÉ

Le général Boulanger a reçu un rédacteur du *Morning Post* à l'hôtel Bristol, à Londres.

Le général paraissait en très bonne santé et a déclaré qu'il avait été très peu fatigué de son voyage. Il se félicitait des excellents arrangements pris par la Compagnie qui l'avait transporté. Puis, après avoir rappelé sa dernière visite à Londres pendant l'Exposition de 1851, il se mit à parler de la politique générale et de la politique française en ce qui le concerne particulièrement.

Répondant à la question :

— Quant comptez-vous être de retour à Paris ?

— Dans six mois, dit le général avec un air de confiance.

Parlant ensuite des espérances du parti boulangiste, M. Boulanger s'est exprimé très catégoriquement et a assuré qu'il aurait la majorité dans soixante-huit départements sur quatre-vingt-six, aux élections d'octobre.

Un délégué du *Foreign Office* s'est rendu par ordre auprès du général Boulanger, afin de lui faire connaître à quelles conditions son séjour pourra être toléré en Angleterre.

NOUVELLES MILITAIRES

MARIAGES MILITAIRES

Mercredi dernier ont été célébrés à Paris :
En l'église de Saint-Pierre de Chaillot, le

mariage de M. de La Rochefoucauld, lieutenant au 2^e chasseurs, avec M^{lle} Marie de Breteuil ;

En l'église Saint-Augustin, le mariage de M. de Bry d'Arcy, lieutenant au 24^e dragons, avec M^{lle} de Falaiseau.

— Le mariage de M. Féraud, lieutenant au 40^e cuirassiers, avec M^{lle} Chanzy, fille de l'ancien général en chef de l'armée de la Loire, a été célébré mercredi à Vouziers.

— On annonce le prochain mariage de M^{lle} Marie Baillod, fille du général de division baron Baillod, inspecteur général de cavalerie, avec M. Chavané de Dalmassy, lieutenant au 44^e cuirassiers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le *Courrier* prétend que la logique n'est pas de ce monde parce que, d'après notre confrère *l'Anjou*, nous avons suspecté le républicanisme d'occasion de M. Pottier.

Le pays en a jugé de même et a prononcé que la marque républicaine n'était plus une recommandation, surtout lorsque l'éducation, la position de famille, les relations vous avaient classé depuis longtemps dans le camp conservateur et même clérical.

Dans son numéro du 22 avril, la *Petite France* a publié la lettre suivante, où M. Le Houx, de Courbette, est pris à partie :

« Monsieur le rédacteur,

» On nous signale un fait assez singulier qui s'est passé lors de la dernière élection au Conseil général du canton Nord-Est de Saumur. Un propriétaire habitant la commune d'Allonnes, M. Henri Lehoux-Roze, n'a pas craint de patronner et de promener de maison en maison M. Bruas, le candidat opposé à la commune où son père avait été pendant 25 ans conseiller municipal. Les électeurs d'Allonnes qui ont donné une majorité considérable à M. Pottier leur concitoyen, sont indignés de cette manœuvre, qui a eu pour résultat l'insuccès du candidat local et se souviendront du peu de souci que M. Lehoux a montré en cette circonstance pour les intérêts de sa commune. »

M. Le Houx a adressé la lettre ci-dessous au rédacteur de la *Petite France* :

« Courbette, 25 avril 1889.

» Monsieur le Rédacteur de la *Petite France*,

» On me communique le numéro du journal la *Petite France* du 22 courant. Votre correspondant anonyme vous a exactement renseigné. Conservateur comme mon père, j'ai combattu, comme il l'aurait fait lui-même, un

candidat, *républicain* à Saumur — il a hautement revendiqué cette qualité dans une bruyante réunion, — *marguillier* à Allonnes, — affichant selon les lieux et les circonstances des opinions multicolores qui ne pouvaient inspirer confiance.

» J'ai soutenu la candidature franchement conservatrice de M. Bruas, qui, lui, aura pour toutes les communes du canton la sollicitude et le dévouement que les électeurs ont toujours trouvés chez son oncle, qu'il remplace au Conseil général ; ils savent qu'ils peuvent compter sur le concours aussi dévoué qu'éclairé de M. A. Bruas.

» Le conseiller général n'a pas à se préoccuper des intérêts d'une seule commune, comme le semble croire votre naïf correspondant, mais bien des intérêts de toutes les communes de son canton et au même titre.

» Représenter M. Albert Bruas comme hostile à la commune d'Allonnes, c'est une manœuvre dont le but n'échappera à personne.

» Quant aux insinuations malveillantes dont l'auteur se cache, elles ne peuvent m'atteindre. »

LE PONT DE MONTSOREAU

Le Conseil général de Maine-et-Loire se réunira lundi prochain 29 avril.

Les principaux objets soumis à ses délibérations sont les chemins de fer d'intérêt local de Candé à Angers et d'Angers à Noyant ; les ponts sur la Loire et le projet d'établissement de pépinières départementales de vignes américaines pour la reconstitution des vignobles détruits ou atteints par le phylloxéra.

Ces pépinières seraient établies dans chacun des arrondissements d'Angers et de Saumur.

Les ponts sur la Loire dont le Conseil aura à s'occuper sont ceux de Rochefort, de Champ-toceaux, de Saint-Florent-le-Vieil et de Montsoreau.

Les études pour la construction d'un pont sur la Loire, à Montsoreau, sont terminées. L'emplacement proposé par les Ingénieurs est presque exactement à égale distance de Turquant et de Montsoreau. Le projet comprend un pont métallique à travées de cinquante mètres d'ouverture environ, embrassant tout le lit du fleuve ; son ouverture entre les culées est de 370 mètres 50. La dépense totale des travaux est évaluée à 730,000 fr. En tenant compte des augmentations habituelles en cours d'exécution, l'on peut dire qu'elle oscillera entre 750 et 800,000 fr.

En présence d'une dépense aussi considérable, M. le préfet demande au Conseil général d'élever de 300,000 fr. à 401,500 fr. la part contributive du département, à la condition toutefois que les communes intéressées participent pour une somme totale de 446,000 fr., la part à solliciter de l'État étant de 182,500 fr.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur commencera ces concerts d'été dans le Square demain dimanche 28 avril, à 3 heures 1/2 du soir.

Programme.

Dumnaeus, pas redoublé... PETIT.
La Grotte des Fées, fantaisie. LAVILLEDIEU.
Papillon, solo de clarinette et air varié pour alto.
Les Huguenots, grande fantaisie... MEYERBEER.
Le Printemps, allégo... X.
Le chef de musique,
V. MEYER.

THÉÂTRE. — Dans le courant du mois prochain, nous aurons à Saumur plusieurs représentations théâtrales qui, espérons-le, auront plus de chance que celle qui devait avoir lieu lundi dernier, les acteurs ayant été obligés de passer outre pour cause de promenade générale au Chapeau et autres lieux.

Le samedi 4 mai, la troupe Delétraz donnera *Froufrou*, avec le concours de M^{lle} Jeanne Méa.

Le lundi 6, nous aurons *Richard-Cœur-de-Lion* (1) par la troupe de M. Martial.

Le dimanche 12, M^{me} Marie Kolb viendra, avec la troupe Simon, jouer les *Femmes nerveuses*.

Enfin, le vendredi 17, *Marquise*, le dernier chef-d'œuvre de Sardou, sera représentée par la troupe Didier, avec le concours de M^{lle} Jane May.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain dimanche 28 avril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Dimanche 5 mai, à la Croix-Verte.

Dimanche 12 mai, au Pont-Fouchard.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Les journaux publient un extrait du *Bulletin des Lois*, 11^e série, premier semestre 1859, 24 mai, n° 7050, contenant un décret impérial, signé en conseil des ministres par l'Impératrice-Régente, en vertu des pouvoirs que l'Empereur lui a conférés, portant que M. Quesnay (Jean-Marie-Marc), né le 12 vendémiaire an VI, à Moulins (Allier), juge d'instruction près le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), demeurant en cette ville, est autorisé à ajouter à son nom patronymique

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

M. de Kerdu essayait en vain d'arracher la jeune fille à cette scène lugubre. Ces deux hommes, qui soulageaient le corps, étaient deux infirmiers, hélas ! bien inutiles. Mais elle, elle était la famille, la fiancée, la foi ! Et Frantz le comprenait, car il ne cherchait, il ne regardait qu'elle. Vingt fois, déjà, le père avait couru au bord du fourré pour fouiller des yeux la campagne. Rien n'arrivait de Balzerz...

Soudain, Frantz poussa un soupir rauque. Il s'agita. L'agonie commençait. L'agonie, l'heure des ténèbres, de la lutte, de l'angoisse sans nom, de la dernière rage de l'ennemi. Pour soutenir ses enfants dans ce moment terrible, l'Église a de solennelles prières. Enfant, Joséphe les avaient entendus dire près de sa mère. Elle-même les avait lues à son aïeule, mais elle ne les savait pas. Et elle était là, muette, pendant que Frantz se débattait...

Tout à coup, elle eut une idée subite, vive

comme une inspiration. D'une voix qu'un effort suprême de charité et de courage parvint à affermir, elle entonna le *Salve regina*.

Alors que se passa-t-il chez celui qui n'avait plus de paroles pour le dire ? Comme un mirage éblouissant, avec ses splendeurs, ses nimbes d'or, toutes ses joies radieuses, Einsiedeln apparut-il à ses yeux ? Ou, dans une harmonie que lui seul pouvait entendre, les anges joignirent-ils leurs voix à celle qui vibrait près de lui ? Mystère ! Mais aussitôt il s'était apaisé. Il restait immobile, fasciné, presque souriant...

Joséphe chantait toujours !

« *Spes nostra ! Marie ! ô notre espoir ! ô notre mère ! ad te clamamus !* Dans cet instant suprême, entre le ciel et l'abîme, une âme crie vers toi... *Et post hoc exilium, Jesum ostende*. Ah ! oui, montre-nous Jésus, notre fin divine, le prix des souffrances, des combats de notre exil. Vois, celui du pauvre berger s'achève, il fut court et il finit dans le sacrifice et dans le pardon !... »

Des larmes inondaient son visage. Elle était elle-même emportée vers le ciel. Et quand, enfin, comme Frantz jadis, elle dit dans un cri d'amour :

« *Oclemens ! O pia ! O dulcis virgo Maria !* »

la prière était exaucée : Marie avait montré Jésus à l'un de ses serviteurs.

XVIII

Il fait nuit noire. Pas un rayon de lune au ciel. A travers cette obscurité où toute la campagne est noyée courent deux *leumerettes* si rapides que ce sont, pour le moins, les âmes en peine de deux voleurs. Tel serait du moins l'avis de tout bon *Brezonnek* qui les *mirerait* de loin, afin de se hâter de courir en sens inverse. Mais, de près, le réalisme revendique les follets. Un roulement se marie à leurs méandres fantastiques. Nul doute : c'est une voiture qui s'aventure si audacieusement. A cette heure et par un temps qui ne rappelle en rien la sérénité des nuits napolitaines, elle ne peut renfermer que des voyageurs. Oui, et des arrivants encore : hâtifs, lassés, blottis dans cette vieille calèche. Ils ne parlent guère, ils sont soucieux.

De temps en temps, cependant, M. de Kerdu gronde entre ses dents :

— Comment cela peut-il se faire ? Voici la première fois que l'on me désobéit

Son murmure trahit autant d'inquiétude que de mécontentement.

— Il y a peut-être un malentendu, répond Joséphe.

— Peut-être.

Rien de plus secourable que ce mot. Dans quelque courant que l'idée soit emportée, avec un *peut-être* elle surnage toujours. Celle de M. de Kerdu, cependant, menace, par moments, d'être à demi-submergée. Des ordres précis, formels, réitérés, non exécutés ! Devant ce cas sans exemple, que supposer ?

Heureusement ces chevaux d'aventure sont vigoureux et le cocher sait bien le chemin. La vieille calèche avance rapidement à travers les sinuosités de la route. Elle atteint enfin la grille du parc. Cette grille est ouverte !... Par une échappée entre les arbres, on aperçoit le château. Une lumière brille dans la chambre d'honneur !... Donc les maîtres sont attendus. Leur inquiétude augmente.

Le bruit de la voiture qui roule sur le sable de l'allée fait soudain ouvrir la porte du château. Sur le perron surgissent Jobic, muni d'une lampe, Margaridd et un fermier. Pourquoi ce fermier ?

La voiture n'est pas arrêtée encore que, déjà, M. de Kerdu a crié :

— Qu'y a-t-il ? Où est Malo ?

celui de de Beaurepaire et à s'appeler à l'avenir : Quesnay de Beaurepaire.

M. Quesnay de Beaurepaire, dont il est ici question, était comme on sait le père de M. Jules Quesnay de Beaurepaire, né à Saumur le 2 juillet 1834, aujourd'hui procureur général à Paris.

M. le comte d'Hautpoul, qui fut maire de Trouville sous Louis-Philippe, a succombé jeudi matin dans son hôtel de la place du Palais-Bourbon. Il était dans sa quatre-vingt-troisième année.

Il avait épousé la princesse de Wagram, qui fut dame d'honneur de S. A. R. la duchesse d'Orléans, et il laisse deux fils, le vicomte d'Hautpoul et le baron d'Hautpoul.

Sa mort met en deuil le comte Armand de Maillé, député de Maine-et-Loire, LL. AA. le prince et la princesse Joachim Murat, le comte et la comtesse de Turenne, etc...

Ses obsèques ont été célébrées aujourd'hui à Sainte-Clotilde.

RÉCOMPENSE HONORIFIQUE

M. Mons, officier d'administration à Tours, vient d'obtenir de la Société contre l'abus du tabac une médaille d'argent pour ses travaux sur la question du tabac.

NANTES. — *La laïcisation.* — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la Maison d'Arrêt de Nantes vient d'être laïcisée. Les religieuses qui s'occupaient des malades et des femmes détenues sont parties jeudi dans la matinée.

C'est un bienfait de M. Herbette, notre ancien et sympathique préfet, expulseur chevronné, actuellement directeur des prisons.

Les respectables religieuses qui desservent la prison de Nantes avec une régularité irréprochable et un dévouement qui ne s'est jamais démenti, appartenaient à l'ordre de Marie-Joseph, spécialement consacré au soulagement des prisonniers. Elles étaient à Nantes au nombre de sept. Aussi modestes que dévouées, elles ont tenu à partir sans bruit; l'une d'elles a quitté la prison le matin dès 5 heures, cinq autres sont parties à 8 heures; M^{me} la Supérieure n'est partie qu'à midi, quittant la dernière son poste comme le capitaine quitte le dernier son navire en perdition.

Nous croyons savoir qu'une de ces religieuses est allée à Paris, deux à Blois et quatre à Reines.

Et maintenant, la République est sauvée.
(Espérance du Peuple.)

LA GARNISON DE SAINT-NAZAIRE

On sait que M. le ministre de la guerre a décidé le transfert à Saint-Nazaire, pour y tenir garnison, d'un bataillon du 64^e de ligne, régiment caserné aujourd'hui en son entier à Ancenis.

Les habitants d'Ancenis ont protesté contre cette décision, qui leur est désavantageuse. M. de Freycinet vient de répondre à cette protestation par une fin de non-recevoir, « aucun autre bataillon de la région de l'Ouest ne pouvant être détaché à Saint-Nazaire ».

LA TEMPÉRATURE

En serait-il fait décidément des beaux jours, et ces périodes de troubles atmosphériques tendraient-elles à continuer, en dépit de la saison qui s'avance?

La semaine dernière nous avons été gratifiés d'une température superbe. Actuellement, nous sommes en train de payer, et bien chèrement, ma foi! cette faveur du soleil.

Pendant quelques jours, il a fait un temps épouvantable: pluie, grêle, bourrasques se succédaient sans interruption.

Combien faudra-t-il de jours maintenant pour que le temps se remette au beau?

La mode

LES MODES DU CENTENAIRE. — RETOUR AUX MODES DU PASSÉ

Le Centenaire de la Révolution devait naturellement nous ramener aux costumes antiques et même un peu aux modes de la grande époque.

Les robes vont être courtes, laissant bien voir les pieds chaussés de souliers découverts, soutenus par des cothurnes étroits; les bas à la mode seront en fil d'Écosse et à jour, comme il y a cinquante ans, et on regardera curieusement les femmes assez osées pour porter des bas de couleur, qui ont été si longtemps en vogue.

Les chaussures sont ou pointues ou carrées; mais ce dernier genre est une nouveauté un peu excentrique, que tout le monde n'a pas encore adoptée.

Pour l'été, les souliers Molière en chevreau glacé ou en vernis sont la chaussure la plus pratique. La bottine est un peu chaude, à moins qu'elle ne soit en étoffe grise quadrillée avec claques de chevreau glacé. Quant au soulier décollé, il ne franchit pas le seuil de l'appartement, et n'est point de mise à la ville.

Au sujet des gants, rappelons que les triples piqués ont fini leur temps. On en voit encore, on en porte toujours, mais ce n'est plus de mode. Aujourd'hui, les piqués sont toutes petites, triples aussi, de même teinte que les gants.

Autre détail rétrospectif:

Voici qu'on revient, pour garnir visites et mantelets, aux grands effilés, aux pompons en laine ou en soie, aux grelots; la mode tourne, et 1889 rétrograde vers les modes de 1830.

CHAPEAUX ET CAPOTES

Les capotes sont de plus en plus basses, res-

semblant à des toques, à des bonnets, à de mi-gnones coiffures, et les chapeaux ronds à calottes fuyantes ont des passes démesurément larges qu'on garnit dessus, dessous, de cordons de fleurs, de nœuds, de bouquets.

Comme création, notons au passage le chapeau Bressant, avec sa petite cheminée en guise de calotte et son volant de dentelle autour du bord.

Beaucoup de chapeaux en crin, en tulle uni, brodé, point d'esprit, en gaze, en crêpon, avec des broderies, des sontaches d'or, des comètes et des fleurs.

UN NOUVEAU PHONOGRAPHE

M. Janssen a présenté, mardi, à l'Académie des Sciences un nouveau phonographe au nom de M. Edison. L'appareil se compose d'un cylindre en cire, sur lequel une pointe traçante inscrit les vibrations de l'enregistreur. Une pointe d'une autre forme passant par le sillon ainsi pratiqué reproduit les vibrations enregistrées et met en mouvement la membrane du parleur.

Après les explications scientifiques, M. le colonel Gouraud, associé de M. Edison, a phonographié un petit discours en français, dans lequel il remerciait, au nom d'Edison, la savante compagnie de l'honneur qui lui était fait.

A la place de l'enregistreur, on a mis le parleur, dans l'embouchure duquel un porte-voix a été inséré. On a tourné le moteur électrique; alors toute l'assemblée a parfaitement entendu la reproduction mécanique du discours qui venait d'être prononcé devant elle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 avril 1889.

Le marché est encore hésitant; les réalisations pèsent principalement sur le 3 0/0 dont la hausse, en avril, a été si rapide, en clôture à 87.02; le 4 1/2 0/0 est plus ferme à 106.15.

L'attitude des établissements de crédit est satisfaisante. Le Crédit Foncier que le comptant met en portefeuille aux cours actuels s'est négocié de 1,315 à 1,317.50.

La Banque d'Escompte cote 535 en reprise de 2.50 sur hier. La Société Générale est demandée à 473.75.

On traite la Banque de Paris à 774.25. D'après les derniers renseignements, la répartition des 165,620 obligations des chemins de fer de Santa-Fé se ferait sur le pied de 40 à 45 0/0 des demandes.

Les souscriptions aux obligations de la Compagnie des Chemins de fer Vénézuéliens adressées à la Banque Transatlantique forment déjà un total très élevé. Rappelons que le prix d'émission est fixé à 365 fr. L'intérêt annuel est de 25 francs et le remboursement à 500 fr. doit s'effectuer en 99 ans par tirages au sort.

Les Bons Tunisiens présentés par la Société Financière Intermédiaire sont parfaitement appropriés aux besoins de l'épargne: le placement offre des garanties sérieuses puisqu'il repose sur les mêmes bases de capitalisation que le Crédit Foncier applique à ses obligations; le revenu minimum de 3.33 0/0 est susceptible de s'élever aussitôt la mise en exploitation des domaines sociaux; en outre, le titre est ga-

pendant que les serviteurs la considèrent non avec surprise (la lettre l'annonçait), mais avec une vive curiosité. Sa jeunesse, sa beauté, son costume étranger, son grand deuil, l'avènement tragique qui l'amène, en font à leurs yeux une sorte d'apparition.

— C'est Lisbeth Bauer, ma sœur adoptive, leur dit Joséphe. Vous l'aimerez désormais et vous la respecterez comme moi-même.

Les bons Bretons s'inclinent avec quelques paroles d'une timide bienvenue.

Lisbeth ramène autour d'elle les plis de son long voile noir et suit Joséphe qui monte les marches du perron, tout en disant à Margaridd:

— Qu'a donc Malo?
— Il est malade, Mademoiselle.
— Gravement?
— Un peu.
— Depuis quand?
— Depuis hier.

— Pressons-nous de prendre le thé, interrompt M. de Kerdu. Et qu'une fois réchauffés, chacun se couche vite. Nous avons tous besoin de repos.

A ces paroles dites d'un ton sans réplique, on se dirige vers la salle à manger. Pour la pre-

mière fois, Lisbeth boit dans une tasse de Chine le thé parfumé qu'un valet de chambre lui sert à l'aide d'une cafetière d'argent. Mais la pauvre fille ne songe guère au rang nouveau qui lui est acquis...

Une demi-heure plus tard, elle est affaissée dans un fauteuil, au coin de la cheminée d'une chambre luxueuse. La voilà donc rendue dans la maison nouvelle, sous le toit qui l'abritera désormais! Et derrière elle, dans cette chère patrie, cette Suisse qu'elle ne reverra plus, une tombe sanglante demeure. Est-ce vraiment une réalité? ou bien plutôt un songe horrible? Frantz! ô Frantz! réponds-lui...

Hélas! ce n'est plus Frantz qui lui parle, mais Joséphe qui répète:

— Vous voici chez vous, près d'une sœur qui vous aime. Quel cœur plus que le mien peut vous comprendre? O Lisbeth, appuyez votre douleur sur ma tendresse. Ne craignez pas.

— Vous êtes bonne, dit Lisbeth, oui, vous êtes bonne comme un ange gardien. C'est ma consolation de penser qu'il est mort sous vos yeux, entre vos mains...

— Il a souri à ma promesse. Il vous a donnée à moi, Lisbeth. Pour lui, de grâce, obéis-

ranti par une hypothèque sur 26,000 hectares de terre de très grande valeur.

Le Crédit Lyonnais est tenu de 690 à 692.50. Les Immeubles de France sont à 381.

L'obligation des Chemins de fer Economique cote 381.

BOURSE DE PARIS

Du 26 avril 1889

3 0/0	86 95
3 0/0 amortissable	89 »
4 1/2	106 40

AVIS

M. AVENIER a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Agriculteurs que la mise en vente des immeubles de l'usine des Huraudières, appartenant à M. de Saignes, ne le concerne en rien; il les prie en conséquence de bien vouloir adresser comme précédemment toutes leurs demandes d'engrais à M. Henri AVENIER, manufacturier, usine des Huraudières, où il continue la fabrication et la vente des engrais de toutes sortes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

JAMBONS D'YORK de 3 à 4 kilog., 1^{re} marque; le 1/2 kilog. : 1 fr. 40.

SAUSSISSON DE LYON, le 1/2 kilog. : 3 fr. 50.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉTATS-UNIS DE VENEZUELA

Émission de 42,000 Obligations de la Compagnie Française des Chemins de fer Vénézuéliens.

REVENU 25 fr. NET D'IMPÔT

JOUISSANCE 1^{er} MAI 1889

PRIX D'ÉMISSION: 365 FRANCS

Payables 25 francs en souscrivant, 90 francs à la répartition

125 francs le 1^{er} Juin et 125 francs le 1^{er} Août.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT GARANTIS

par les États-Unis de Venezuela, par la ligne, les terrains et par le capital de la Société.

On souscrit le 1^{er} Mai:

à PARIS, à la Banque Transatlantique, 6, r. Auber;
à MARSEILLE, à la Société Marseillaise;
à AMSTERDAM, chez MM. Westendorp et Cie;
à BRUXELLES, à la Caisse Gén. de Reports et Dépôts
à ANVERS, à la Banque Centrale Anversoise.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Malo est malade, monsieur, répond Jobic qui s'est précipité à la portière.

— Malade! Eh bien! quelqu'un ne pouvait donc pas le remplacer pour venir nous chercher?...

— Non, Monsieur, on n'a pas pu, dit laconiquement Jobic, pendant qu'il s'empare des menus paquets que la femme de chambre lui présente.

M de Kerdu a sauté à terre, monte rapidement le perron, parle au fermier. Pendant ce temps, Marga, les bras tendus, répète:

— Oh! chère aimée! O petite colombe du bon Dieu!

Joséphe tombe dans ces bras ouverts, reçoit une accolade sonore, embrasse bien volontiers les joues ridées, humides de larmes de joie, mais se dégage promptement afin de se retourner elle-même vers la calèche. A son tour, elle tend la main à celle qui s'y trouve encore. La clarté de la lampe que porte Jobic illumine une jeune fille que l'on prendrait volontiers pour une figure vivante de la douleur. Appuyée sur la main de Joséphe, elle descend de la voiture avec ces mouvements mesurés, lents, ordinaires à ceux qui sont frappés d'un grand chagrin. Elle élève autour d'elle un regard morne,

sez-moi. Couchez-vous, vous êtes épuisée. Ne serait-ce que par excès de fatigue, vous trouverez peut-être un peu de sommeil.

Le sommeil n'approche pas facilement des yeux de la pauvre jeune fille. Dès qu'elle est dans le calme, le silence, les ténèbres, c'est pour voir surgir devant son esprit les scènes les plus poignantes. Tantôt Frantz la quitte pour la dernière fois, tantôt il tombe sous le couteau de l'assassin, ou bien, ployée en deux, fléchissant, se relevant, se traînant sur la terre, elle suit encore le convoi lugubre qui a serpenté sur la montagne, au milieu de la stupeur et des larmes des habitants de Valens...

Enfin, elle se lève, place devant elle le crucifix que Frantz a baisé et qu'elle a reçu ensuite de Joséphe.

M^{lle} de Kerdu, après l'avoir embrassée, la laisse à ses prières et sort.

Elle avait passé plus d'une heure près de Lisbeth et pensait que, depuis longtemps, M. de Kerdu était endormi. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'elle aperçut une vive lueur au bout du corridor! La porte de la chambre de M. de Kerdu n'était pas fermée, la lampe brûlait encore et, dans un dialogue animé, Jobic répondait à son maître.
(A suivre.)

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 5 MAI 1889, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire,

UNE MAISON

Servant d'auberge

Située au canton de l'Oucheraie, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, appartenant au sieur BENAIS, aubergiste, comprenant plusieurs appartements au rez-de-chaussée et plusieurs chambres au premier étage, écurie, remise et autres servitudes, et jardin derrière; le tout contenant environ onze ares. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (418)

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

Le DIMANCHE 5 MAI 1889 et jours suivants, s'il y a lieu, à une heure de l'après-midi,

Au bourg de la commune des Rosiers, en la maison autrefois occupée par M. EGRETTEAU-CIROT, Il sera, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire,

Procédé à la vente aux enchères publiques de :

Trois lits complets, deux armoires, plusieurs tables rondes et carrées, plusieurs glaces, un bureau, plusieurs fauteuils, une grande quantité de draps, serviettes, torchons, un coffre-fort, batterie de cuisine, un lot de bois de chauffage, plusieurs barriques vides, sept barriques de vin rouge, cent litres de vin rouge de Varrains, un pressoir nouveau modèle, un lot de bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

A LOUER MAISON fraîchement restaurée et JARDIN, rue de Bordeaux, 55.

S'adresser à M. DUPONT, au Pont-Foucharde. (377)

A CÉDER APRÈS DÉCÈS Un Fonds de M^d Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE VASTE REMISE

Avec Cave voûtée dessous

Jardin très bien planté et en plein rapport.

Le tout situé à proximité de l'église de Nantilly et d'une contenance totale de 10 ares environ.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE

1^o MATÉRIEL DE LOCATION POUR NOCES;

2^o MATÉRIEL DE MARCHAND ÉPICIER, comprenant : comptoirs, casiers, rayons, tiroirs, bœaux, balances, etc.

Le tout en parfait état.

S'adresser à M. L. BONNEAU, liquidateur, 33, rue d'Alsace, à Saumur. (376)

A VENDRE

Un grand et beau PORTAIL EN CHÊNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. COUÉ, photographe. (344)

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

ON DEMANDE un garçon muni de très bonnes références, pour une maison de nouveautés.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

GROS ET DÉTAIL

ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté Lavile.

Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de soie Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fillette), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles
Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écriture.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole (34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE Tournon, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX		BORDEAUX - SAUMUR - PARIS	
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin
Paris	7 25	12 50	7 55
Chartres	9 6	9 33	9 44
Chât.-d-Loir	10 24	12 10	12 28
Noyant-Méon	11 29	12 54	13 13
Linières-Bou	11 39	3 11	7 31
Vervantes	11 53	3 36	7 59
Blou	12 5	3 48	8 11
Vivy	12 13	3 59	8 21
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27	4 29	8 30
SAUMUR (Orl.) (départ.)	12 33	4 36	8 34
Nantilly (arr.)	12 41	4 44	8 41
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 51	4 56	8 51
Nantilly (départ.)	8 37	4 13	8 30
Chacé-Varr.	8 48	4 25	8 43
Brézé-s.-Cyr.	9 24	4 31	8 49
Montreuil	9 24	4 39	8 56
Thouars	10 19	4 7	9 8
Niort	11 57	4 59	9 8
Saintes	3 58	4 24	7 59
Bordeaux	8 28	11 05	6 11
	9 39	3 36	9 22

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON		POISSIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS		ANGERS DOUÉ MONTREUIL POISSIERS	
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin
Saumur	7 52	9 17	4 31	7 43	4 34
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	8 10	4 56
Chinon	9 04	12 50	7 11	9 04	7 06
Saumur	7 40	12 48	4 31	8 20	12 18
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	8 30	12 30
Bourgueil	9 07	3 23	7 11	9 04	1 08
Poitiers	6 5	6 45	12 50	6 15	
Montreuil	7 41	13 48	2 27	8 29	
Loudan	8 42	1 46	3 4	9 24	
Doué	9 21	3 21	4 38	10 9	
Angers	9 29	4 26	5 9 30		
Angers	9 57	6 16	5 26	10 1	
Angers	10 17	7 5	6 16	10 24	
Angers	11 45	9 56	7 10		
Angers	4 46		7 20	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudegnay	6 37	9 16	12 34	1 4	8 31
Montreuil(a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
Loudan	8 24	4 14	3	10 13	
Montreuil	8 55	6 8	3 29	10 48	
Poitiers	10 33	10 45	5	12 16	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS		PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES	
STATIONS	Direct mixte	Omn. mixte	Expr. mixte
Nantes	10 45	6 10	8 40
Angers	2 19	6 30	8 44
La Ménitré	2 32	7 10	9 09
Les Rosiers	7 19	9 17	12 07
St-Clément	7 26	12 14	3 59
St-Martin	7 33	12 21	4 07
Saumur	3 22	7 46	9 33
Varennes	3 27	7 52	9 37
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57
Langeais	4 26	8 59	10 19
Tours	5 05	9 42	11 05
Paris	10 39	3 06	8
Paris	8 45	9 42	11 25
Tours	1 23	5	7 15
Langeais	2 13	5 43	8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39
Varennes	3 32	6 52	9 12
Saumur	3 03	6 52	9 12
St-Martin	7 06	9 26	1 25
St-Clément	7 13	9 31	1 31
Les Rosiers	7 21	9 41	1 38
La Ménitré	3 28	7 32	9 52
Angers	3 57	8 21	10 41
Nantes	5 55	1 51	3 38
Saumur	5 30	1 18	7 20
Vivy	5 43	1 37	7 33
Longué	5 58	1 59	7 48
Jumelles	6 08	2 20	8 01
Baugé	6 23	2 46	8 19
Clefs	6 40	3 14	8 38
La Flèche	6 54	3 32	8 52

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur